



Les décisions du Bureau en bref

14 décembre 2022

Parc naturel régional du Pilat 14 décembre 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITE DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Éducation, Sensibilisation et Actions culturelles réunie le 14 novembre 2022 a réalisé le bilan l'année 2022 et ainsi constaté le succès des Rendez-vous de mon Parc, tout comme celui du projet de captation des savoir-faire industriels. Côté éducation, le bilan est plus mitigé face à un manque de financement. Aucune école du Pilat ne pourra bénéficier cette année du soutien de l'Office Français de la Biodiversité pour les aires terrestres éducatives.
- Le Comité de suivi éducation au territoire s'est réuni les 22 novembre et 14 décembre 2022 : De nouveaux moyens financiers ont été trouvés, moins importants que précédemment, pour mener un programme d'éducation au territoire sur 2022-2023. Ces moyens ayant été confirmés plus tardivement que prévu, l'appel à candidatures auprès des classes a été lancé après la rentrée scolaire. Au total 32 classes ont été retenues dont 4 issues du Rhône.
- La Commission Climat, Énergie et Mobilité, le 13 octobre 2022, a travaillé à la priorisation des actions pour la stratégie adaptation au changement climatique pour le Pilat et établi un prévisionnel d'actions pour 2023. Une réflexion relative à un développement plus ambitieux du photovoltaïque a été entreprise.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- La convention avec Patur'en Pilat liée à l'utilisation des fonds de la Fondation Daniel et Nina Carasso qui permettront à Patur'en Pilat, avec l'aide du Parc, de poursuivre ses réflexions sur la valorisation de la ressource en herbe et de les partager avec d'autres agriculteurs ;
- la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pilat sur la période 2023-2025 ;
- la participation du Parc au projet de coédition d'un livre jeunesse porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et les éditions Casterman sur la « France du Vivant » ;
- une adhésion à l'espace de coworking « L'éclosoir » de Bourg-Argental, géré par la Communauté de communes des Monts du Pilat, pour les agents du Parc ;
- le contrat d'autorisation « Copies internes professionnelles et tout document y afférent » avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie ;
- l'adhésion du Parc à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de gestion de la Loire.

PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2023

Le Bureau a validé le programme prévisionnel d'actions pour lesquelles le Parc pourrait solliciter, pour son compte ou pour celui de ses partenaires, des subventions européennes, nationales, régionales et départementales.

Ce programme dépendra également de la nouvelle politique régionale en faveur des Parcs qui devrait être décidée par la Région le 16 décembre 2022.

A noter que 2023 sera la dernière année du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat et également la dernière année où le Parc pourra prétendre à un soutien du programme LEADER dont il a la gestion.

La réalisation de ce programme prévisionnel dépendra également des moyens que l'État mobilisera pour permettre la mise en œuvre d'un projet agro-écologique et climatique.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- les demandes de soutien du Parc auprès de l'Union européenne, dans le cadre du programme Leader du Pilat, pour la gestion administrative et financière de ce programme en 2023 et 2024 et pour poursuivre l'animation d'actions en faveur de l'agroécologie et de l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique en 2023 ;
- la demande de financement auprès de la Région et du Département du Rhône pour l'animation de l'Observatoire de la biodiversité en 2023 par le Parc ;
- la demande de financement auprès de la Région pour que le Parc recense le patrimoine industriel textile de la vallée de la Dédôme et de ses affluents (préalable à sa mise en valeur au sein d'une porte d'accueil du Parc : la Maison du Châtelet) ;
- la candidature conjointe du Parc et du Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), Projet Innovant Lié à l'Agro-écologie du Travail de nos Sols (PILATS) à l'appel à projets « Pour une transition agroécologique par l'échange et le partage » lancé par la Compagnie Nationale du Rhône ;

- la candidature conjointe à toutes les intercommunalités de la Loire (dont Saint-Etienne-Métropole uniquement pour les communes classées Parc), à Vienne Condrieu Agglomération (uniquement pour les communes classées Parc) et au Parc, au programme européen de développement rural LEADER sur la période 2023-2027.

ÉCHANGES DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé

- sur les résultats de l'évaluation de l'évolution de la biodiversité du Pilat, travail réalisé par une chercheuse du CNRS dans le cadre de la révision de la Charte. Une synthèse de ce travail évaluatif est accessible en cliquant sur le lien ci-après : https://www.parc-naturel-pilat.fr/wp-content/uploads/2022/10/ParcPilat_SyntheseEvalBiodiv_4p.pdf
- sur la carrière d'extraction de roches massives des Gottes à Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier,
- sur la révision de la charte.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Le Bureau a validé le calendrier des réunions du Bureau et du Comité syndical pour le premier semestre de l'année 2023

Bureau (18h00)	Comité syndical
Mercredi 11 janvier	Mercredi 18 janvier – 18h00
Mercredi 22 février	Mercredi 1 ^{er} mars – 18h30
Mercredi 15 mars	Mercredi 28 juin – 18h30
Mercredi 26 avril	
Mercredi 31 mai	
Mercredi 14 juin	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr